



Charte de fonctionnement interne du Comité Climat Romandie, alias «COCLICO » ou groupe de travail romand de l'Alliance climatique suisse.

Petites règles de fonctionnement internes que les participants au groupe de travail conviennent de respecter

Version validée au comité du 3 mai 2022 et confirmée par vote mail début juin 2022

1) Il est créé un groupe de travail permanent appelé « Comité Climat Romandie », plus loin appelé « Comité »

2) (périmètre) Son périmètre d'action est le climat et la Romandie ;

3) (Objet) C'est un groupe stratégique permettant aux associations impliquées sur le climat de partager des informations, monter ou collaborer sur des campagnes et échanger sur des solutions ; son mode d'action est pacifique et non violent ;

4) (notre programme) Il défend une Romandie active sur le changement climatique à tous les niveaux : politique, économique et citoyen; Il croit en une Suisse prospère, confiante dans l'avenir, disposant d'une politique tournée vers les solutions pour le climat et favorable aux habitants et entreprises suisses. Le Comité ne se prononce pas sur les questions de société et les questions économiques, hormis celles liées au climat.

5) (notre façon de travailler) il vise en particulier à discuter avec l'ensemble des acteurs politiques et économiques de la scène romande pour arriver à une politique climatique conforme à l'Accord de Paris quelle que soit l'orientation politique des acteurs concernés. Le Comité est rigoureusement neutre politiquement ;

6) (fondement juridique, finances, décisions) Le Comité est un groupe de coordination informel, sans personnalité juridique, dont la coordination administrative est assurée par Association Climat Genève.

Les projets que le Comité est amené à lancer sont gérés administrativement par une des organisations membres et/ou par l'Alliance climatique suisse, après décision du Comité sur la gouvernance du projet (pilotage, financement, recrutements éventuels). Les porteurs de projet font régulièrement état au Comité de l'avancée de leurs dossiers et du suivi financier.

Sur demande, l'Alliance climatique suisse agit comme porteuse salariale des éventuels collaborateurs du projet. Les frais correspondants sont refacturés au porteur de projet.

Association Climat Genève gère également un petit budget pour la gestion administrative du Comité : frais de location de salle, etc.



L'Association Climat Genève fait annuellement état des finances du Comité et du suivi administratif des collaborateurs éventuels.

7) (organisation interne) Le Comité se réunit en principe 5 à 7 fois par an de manière physique ou par vidéoconférence. Une invitation est transmise quelques jours avant les séances et un compte-rendu est envoyé quelques jours après les séances. Le Comité s'organise en interne pour la coordination et la répartition des tâches. Les éventuelles prises de position doivent être validées par consensus des membres présents.

En dehors des séances, des décisions peuvent si nécessaire être prises par courriel, avec un délai de réponse de 10 jours. Sauf avis contraire ou demande de report à une prochaine séance, la décision est acceptée.

8) (membres) les adhésions au comité se font après accord unanime des associations membres présentes. Les membres du comité peuvent décider d'intégrer d'autres associations ou personnalités qualifiées, également si elles ne sont pas membres de l'Alliance climatique suisse. L'adhésion au comité suppose l'acceptation des présentes petites règles internes par les participants.

9) (coopération avec l'Alliance climatique suisse) Le Comité travaille en collaboration avec l'Alliance climatique suisse et en reprend les grands principes. L'Alliance climatique suisse a reconnu le comité comme groupe de travail régional de l'Alliance climatique en Romandie. En accord avec l'Alliance climatique suisse, le comité conserve toutefois une indépendance décisionnelle par rapport à l'Alliance tout en contribuant au travail et aux campagnes de l'Alliance climatique dans la mesure de ses possibilités. Le comité ne peut prendre position au nom de l'Alliance climatique suisse, sauf accord de cette dernière.

10) (modalités de travail interne) La participation au Comité suppose que chacun de ses membres adoptent une attitude constructive, recherchent le consensus et respectent la confidentialité des échanges. Les membres conviennent de s'entendre en cas de divergence sur l'interprétation de ces présentes règles internes.

Organisation (validée 3 mai 2022) :

Coordinateur général : François Périllon

Adjointe et relations avec l'Alliance climatique suisse : Yvonne Winteler



COCLICO - **Comité Climat** Romandie
(Cantons de Suisse Occidentale)
En route pour une Suisse neutre en carbone

dernière mäj : 12 juin 2022

Page 3